

Plan de Prévention des Risques d'Inondations Janvier 1910



Janvier 1982



27/11/2010

www.corbeil-essonne-environnement.org ou www.confluence-91.org Courriel : confluence91@gmail.com

Inondations du siècle à Corbeil :

- 1910 : 6,15 M = (80 cm au niveau de l'hôtel de ville)
 - 1924 : 5,52 M
 - 1955 : 5,56 M
 - 1959 : 4,98 M
 - 1970 : 4,52 M
 - 1978 : 4,70 M
 - 1982 : 5,11 M
 - 1983 : 4,05 M
-
- 2,79 M : la voie express sous le pont est inondée
 - 2,89 M : Le quai Jacques Bourgoïn est inondé
 - 3,00 M : Cote d'alerte
 - 4,00 M : Submersion grave



Plan de Prévention des Risques d'Inondations

Généralités

- A quoi sert-il ?
Prévenir et limiter les conséquences de fortes crues
- Composition du PPRI
 - 1 rapport de présentation
 - 1 document cartographique (cartes d'aléas, d'enjeux, des risques, de zonages réglementaires)
 - 1 règlement fixant les règles applicables dans les zones délimitées par la carte de zonages
- Enjeux du PPRI
Déterminer l'ensemble des personnes, biens et activités situés dans une zone susceptible d'être affectée par ce phénomène
- Objectifs du PPRI
Fixer les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens
Réduire les risques progressivement et durablement

➔ Le PPRI est élaboré par la préfecture

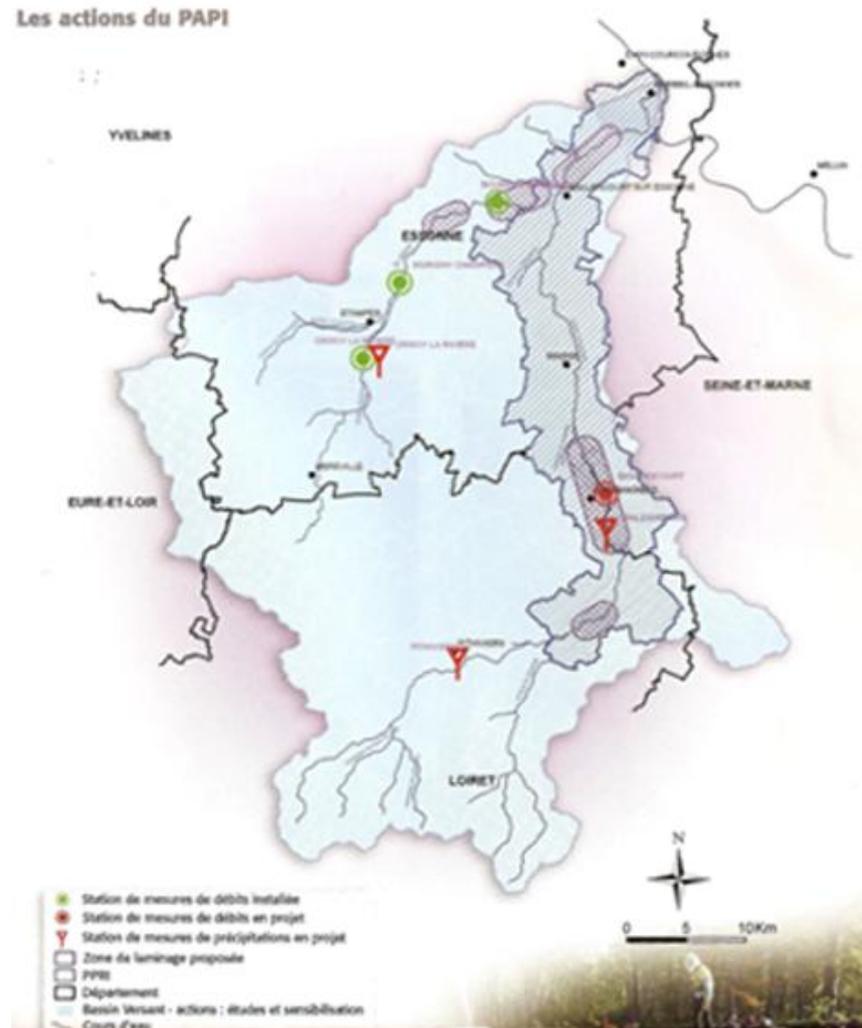


Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la SEINE

- L'arrêté préfectoral du 3/2/2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Corbeil-Essonnes (concernant à ce jour les risques inondations de la Seine, seul PPRI en vigueur) :
- Article 1 : La commune est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement de la Seine et de l'Essonne
- Article 2 document de référence : PPRI de la Seine approuvé le 20 octobre 2003 par arrêté préfectoral
- Article 3 : le dossier d'information comprend :
 - Une fiche synthétique listant les risques
 - Pour la Seine : la délimitation au 1/15000 des zones exposées
 - Pour l'Essonne : l'ensemble du territoire au 1/25000
- Le dossier est consultable en préfecture et en mairie
- **Le PPR vaut servitude d'utilité publique, il figure en annexe au PLU**



Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de l'Essonne



Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de l'Essonne

Aléa « par débordement » retenu pour la rivière Essonne

➤ Historique

L'Essonne prend sa source dans le Loiret à 150m d'altitude, traverse 3 départements (Loiret, Seine et Marne, Essonne), nappe de Beauce

Etape préalable :

Elaboration du Plan d'Actions Prévention des Inondations piloté par le SIARCE (PAPI)

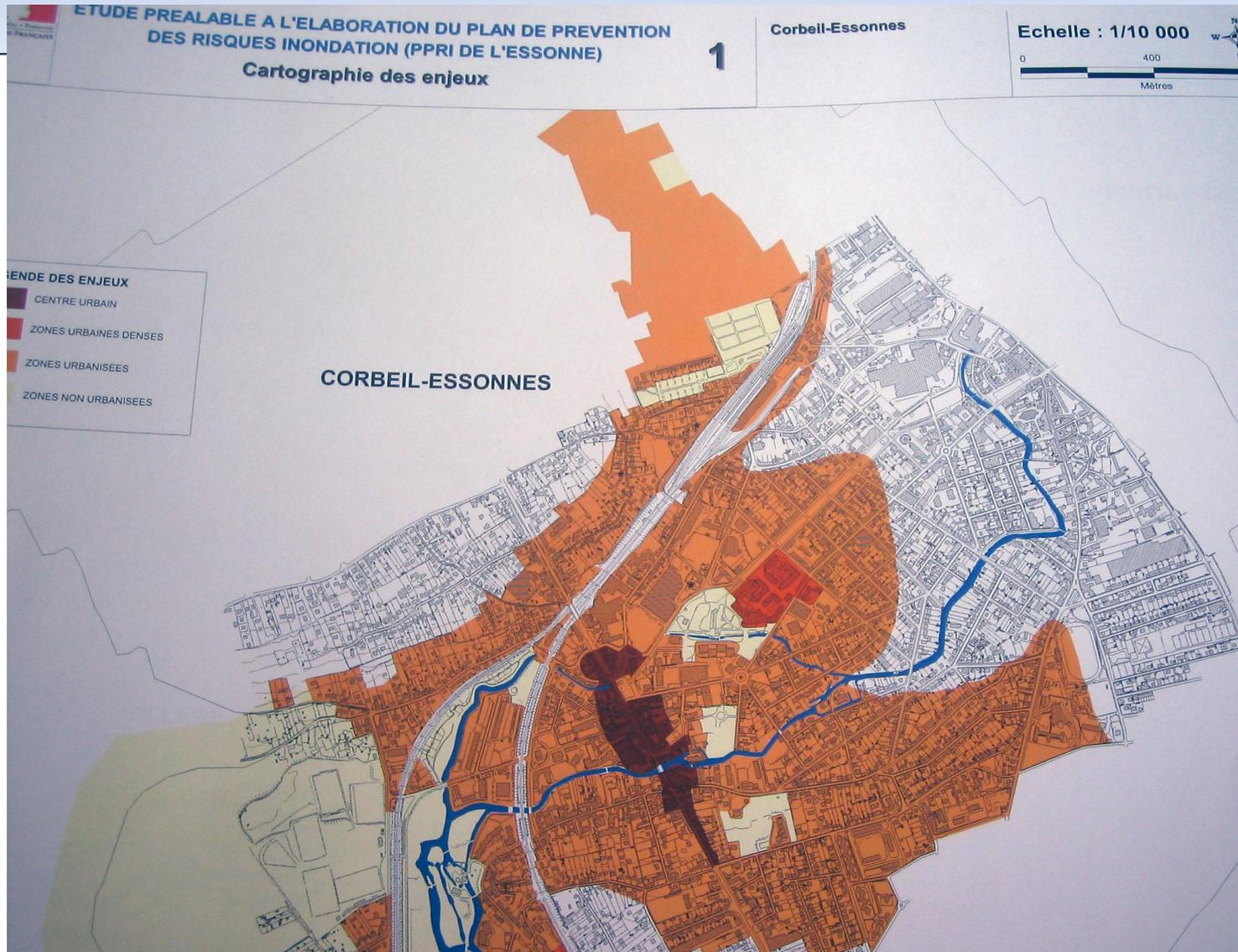
➤ Planning

- En instruction depuis 2001
- En consultation en mairie depuis 07/2010
- Approbation par le conseil municipal (après les élections)
- Soumission à enquête publique début 2011 (durée 1 mois)
- Conclusions de l'enquêteur public (délai 1 mois)
- Approbation par le préfet (délai 1 mois)
- Intégration au PLU de la commune (délai 3 mois maximum)

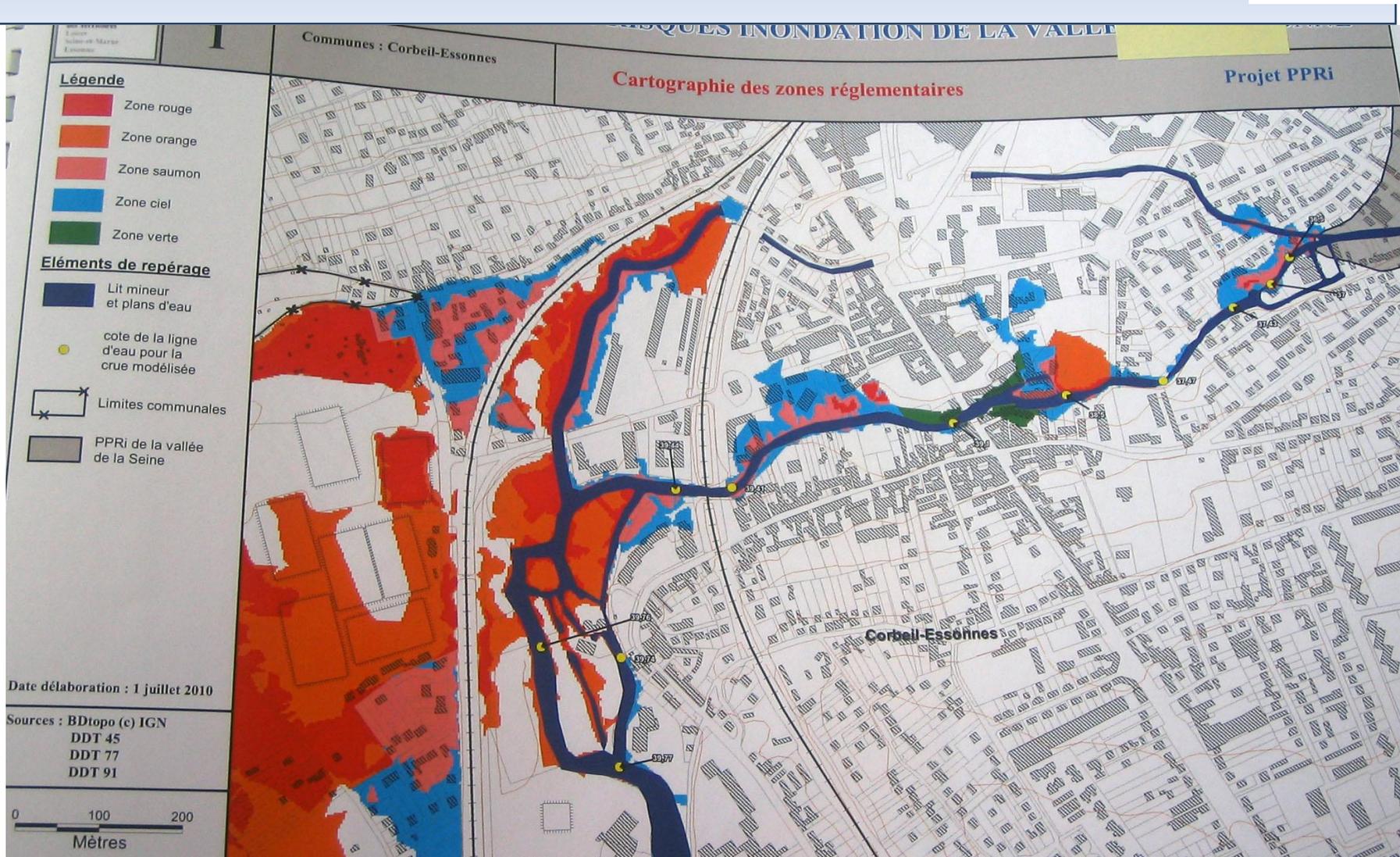
➔ **Disponibilité du PPRI au mieux fin 1^{er} semestre 2011**



PPRI Essonne - Cartographie des enjeux



PPRI Essonne - Zones réglementaires



Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de l'Essonne

Documentation

➤ Références des sites internet à consulter

- www.siarce.fr : Rubrique « les activités du SIARCE »
- fr.wikipedia.org : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- www.idfe.org : onglet documentation/session SAGE du 06/10/10

